

[#]

Logement étudiant et CAF

Poitiers bénéficie d'une offre de logements universitaires importante et de prix de loyers peu élevé.

LES CITÉS ET RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES : LE CROUS POITOU-CHARENTES

Le CROUS gère 19 cités et résidences dans la région Poitou-Charentes.

Pour vous inscrire, vous devez remplir votre Dossier Social Etudiant en ligne dès le début du second semestre. Dès juillet, vous recevrez une réponse à votre demande (dite notification conditionnelle).

Les logements gérés par le CROUS sont exonérés du paiement de la taxe d'habitation.

Site web du CROUS : <http://www.crous-poitiers.fr> [<http://www.crous-poitiers.fr>]

L'AIDE AU LOGEMENT DE LA CAF

Nouvel étudiant à Poitiers, le caf.fr vous accompagne pour votre demande d'aide au logement.

Rendez-vous sur la page spéciale "[aide au logement étudiant](#) [

<https://www.caf.fr/allocataires/actualites/2017/aide-au-logement-etudiant>].

Retrouvez toutes les questions/réponses auxquels ont répondu nos conseillers Caf [sur l'aide au logement étudiant](#). [

http://livee.com/chat/caf-pcl/french/s_470903

[Estimez vos droits...](#) [<http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/estimer-vos-droits>]

LE LOGEMENT CHEZ LES PARTICULIERS

CROUS

Le CROUS édite des catalogues de logements chez les particuliers : logements de type chambre meublée, studio, T1, T2 ou T3 ; vous pouvez venir consulter cette liste sur place à la Maison des Etudiants.

Site web du CROUS : <http://www.crous-poitiers.fr> [<http://www.crous-poitiers.fr>]

Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)

Le CRIJ, situé en centre ville, met à disposition une liste de logements de tous types. La consultation est gratuite. Vous pouvez trouver également des informations sur la législation, les aides, les hébergements à prix modérés.

Les annonces du CRIJ Poitou-Charentes : <http://www.ij-poitou-charentes.org/> [<http://www.ij-poitou-charentes.org/>]

DEMANDE DE BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LOGEMENTS UNIVERSITAIRES DU CROUS

Pour solliciter l'attribution d'une bourse sur critères sociaux, et/ou une admission en cité ou en résidence universitaire, la démarche est très simple : il vous faut constituer avant le 30 avril un seul dossier, le Dossier Social Etudiant.

Site web du CROUS : <http://www.crous-poitiers.fr> [<http://www.crous-poitiers.fr>]



Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr